

Département de la Lozère

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 20

Nombre de voix par procuration : 1

Nombre de suffrages exprimés : 21

VOTE : Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES****DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL N°31/2025**

Date de la convocation du Comité syndical : vingt-cinq septembre deux mille vingt-cinq

Date de la séance du Comité syndical : premier octobre deux mille vingt-cinq

Membres présents :

Éric PICARD, Président,

Christian BRUGERON, Philippe MARTIN, David SOULIE, Sébastien BLANC, David RODRIGUES, Noël LAFOURCADE, Rémi ANDRÉ, Serge CHAZALMARTIN, Jean-Paul ITIER, Jean-Pierre NEPHTALI, Alain RAYNALDY, Christine VERLAGUET, Alexandre BENEZET (procuration), Jean-Luc CALMELLY, Benoit REVEL, Jean-Pierre COMBAL, Hubert FONTAINE, Patrick GAYRARD, Michel CASTANIER, Jean-Louis RECOUSSINES

Absents avec procuration :

Alexandre BENEZET (procuration donnée à Éric PICARD)

Étaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :

Thibaut DORADO (Agence de l'eau Adour-Garonne), Xavier GIMALAC (CC Comtal Lot Truyère), Sébastien BANCAREL (CC Aubrac Carladez et Viadène), Pierre-Etienne VIGUIER (Syndicat Mixte Lot Dourdou), Vincent THOMAS (Syndicat Mixte Lot Dourdou), Guillaume CANAR (Syndicat Mixte Lot Dourdou), Lucas SAWOSKO (Syndicat Mixte Lot Dourdou), Lydia COULOMB (Syndicat Mixte Lot Dourdou),

Secrétaire de séance : Hubert FONTAINE.

OBJET : Demande de subvention de fonctionnement

Dans le cadre de la préparation du budget primitif 2026, il est proposé de solliciter le concours financier le plus élevé possible auprès de l'Union européenne, de l'État, de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, des Conseils départementaux de la Lozère, de l'Aveyron et du Cantal, de la Région Occitanie et de tous financeurs potentiels pour :

- Le financement de l'animation et de la mise en œuvre du SAGE *Lot amont*,
- Le financement de l'animation et de la mise en œuvre du contrat de rivière du *Lot amont*,
- Le financement du suivi et de la gestion des milieux aquatiques (postes techniciens).

Le plan de financement prévisionnel (comprenant les frais de personnel, et de structure, dont carburant, amortissement, assurance des véhicules, nuitées, repas, communication...) de ces missions est estimé comme suit :

	Agence de l'eau*	Région	Autofinancement	TOTAL
SAGE <i>Lot amont</i> 2026	68 600 € - 78 400 € (70 % à 80 %)	-	19 600 € -29 400 € (20 % à 30 %)	98 000 €
Contrat territorial Eau et Climat du <i>Lot amont</i> 2026	68 600 € - 78 400 € (70 % à 80 %)	-	19 600 € -29 400 € (20 % à 30 %)	98 000 €
Postes de techniciens 2026	124 500 € - 174 300 € (50 % à 70 %)	-	74 700 € -124 500 € (30 % à 50 %)	249 000 €

Paraphe :

E.P.

page n° - 63 -

* Selon les taux en vigueur du 12^{ème} programme de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

**Hors frais d'études

Dossier consultable à la demande au secrétariat du comité.

Ainsi il convient, d'autoriser le Président à signer tout document afférent,

LE COMITÉ SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent.

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Monsieur le Préfet de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

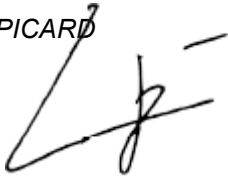
Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture, le

Pour extrait conforme
Fait et publié à La Canourgue, le

Le Président,

Le Président,

Éric PICARD



Éric PICARD

